



Association sans but lucratif
Rue de Lodelinsart 53
6040 JUMET
Tél. 071/47.40.42.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la F.E.F.B. qui s'est tenue à Amay le 11 mars 2006

La séance est ouverte à 14h10 sous la présidence de M. Claude BIKADY, président.

Sont représentés les membres effectifs suivants : 201 C.R.E.Bruxelles (Raymond van MELSEN p.p.), 209 Chess Club Anderlecht (Denis ACHEN), 226 Europchess (Nicolas RAUTA p.p.), 229 Caïssa Woluwé (Raymond van MELSEN et Jean-Paul TOMASI), 272 Tibéchechs (Luc VANDERHELSTRAETE et Nicolas RAUTA), 289 Chant d'Oiseau (Jean-Paul TOMASI p.p.), 290 Epicure (Philippe LOMBART et Jean-Marie PIRON), 501 C.R.E.Charleroi (André BREDA, Fabrice GROBELNY et Philippe MAJEWski), 511 La Louvière (Paul STRUBBE p.p.), 514 Fontaine (Renaud BARREAU), 518 Soignies (Renaud BARREAU p.p.), 541 Leuze (Paul STRUBBE), 550 Echiquier Franco-Belge (Patrice BLANCHARD), 601 Liège (Jean-Christophe THIRY), 618 Echiquier Amaytois (Claude BIKADY, Daniel HALLEUX et Henri DOUHA), 619 Welkenraedt (Daniel DEBEUS et Thierry CORDA), 621 Ans (Nicolas BRUGALI), 810 Marche (Claude DETHIER p.p.), 901 Namur (Damien ANDRE, Claude DETHIER et Laetitia HEUVELMANS), 951 Waterloo (Pierre VAN de VELDE) et 959 Fleurus (Jean-Christophe VASSART et Didier DEWINTER).

D'emblée, le Président annonce que 11 cotisations ne sont toujours pas payées à ce jour et insiste pour que cela soit réglé très rapidement. Il annonce en outre qu'à la demande du Cercle de Liège, un point supplémentaire est porté à l'ordre du jour : il s'agit de questions posées dans le cadre de la représentation nationale au Championnat d'Europe 2005 à Göteborg.

A la demande du Président, le Secrétaire donne le relevé des cercles disposant du droit de vote. Ont été rejetées, pour non paiement de la cotisation, les procurations délivrées par les cercles suivants : 273 Grand Roque, 506 Mons, 521 Tournai et 643 Spa ; pour la même raison, est dénué du droit de vote le 514 Fontaine. Tenant compte de ces éléments, le nombre total des voix disponibles est de 50.

MM. Claude DETHIER et Nicolas BRUGALI sont désignés pour exercer les fonctions de scrutateurs pour les besoins de l'assemblée.

1. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mars 2005 est approuvé, sous réserve d'y apporter la modification : au point 4, dernière ligne, lire « *coup légal* » au lieu de « *coup illégal* ».

2. Ratification de modifications au règlement d'ordre intérieur et au règlement des tournois.

A l'unanimité, l'Assemblée générale ratifie les modifications suivantes, apportées par le Conseil aux règlements de la F.E.F.B. (textes annexés à la convocation) :

a) Règlement d'ordre intérieur

- Point 14, antépénultième alinéa : le mot « *subside* » est remplacé par le mot « *ristourne* » ;
- Au point 17 a. : l'alinéa suivant est ajouté : « *Ces sanctions sont le blâme, la suspension en tant que joueur et/ou dirigeant de Cercle, de Ligue et de toute autre organisation échiquéenne, l'exclusion en tant que joueur et/ou dirigeant de Cercle, de Ligue et de toute autre organisation échiquéenne* ».

b) Règlement des tournois

i. Championnat interclubs de la F.E.F.B.

- Point 1 Généralités : l'alinéa 1^{er} est complété comme suit : « *Les cercles désignés pour l'organisation d'une ronde des interclubs sont tenus de participer à ladite compétition* » ;
- Le point 2c est remplacé comme suit : « *L'ordre dont il est fait mention ci-dessus est le classement de l'année précédente, après avoir permuté les 2 derniers de chaque série avec les montants de la division immédiatement inférieure. Les équipes qui ne sont plus inscrites sont remplacées par les meilleurs descendants, et à défaut par les meilleurs accessits* » ;
- Au point 5 Classements, la phrase suivante est insérée avant le 1^{er} alinéa : « *Avant la première ronde, le directeur des tournois précise les règles de montée et descente pour la saison* ».

ii. Championnat individuel de la francophonie

Au point 1.a : les mots « *et doit être désigné par sa Ligue avant la clôture des inscriptions* » sont remplacés par les mots « *et doit être désigné par sa Ligue deux jours calendrier avant le début de la compétition* ».

iii. Autres dispositions

Le règlement des tournois de la F.E.F.B. est complété par des points 4, 5 et 6 libellés comme suit.

« 4. Interligues

a) La compétition Interligues se déroule en une seule rencontre, durant laquelle il est fait usage des tableaux d'appariements ci-après, en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Formule 2 équipes : sans commentaires

Formule 3 équipes

*A1-B1
B2-C1
C2-A2*

Formule 4 équipes

*A1-D1
B1-C1
A2-B2*

Formule 5 équipes

*A1-E1
D1-B1
A2-C1*

| | | |
|---------|---------|---------|
| A3-C3 | D2-C2 | B2-C2 |
| A4-B3 | C3-A3 | E2-D2 |
| C4-B4 | B3-D3 | D3-A3 |
| B5-C5 | D4-A4 | C3-E3 |
| C6-A5 | C4-B4 | E4-B3 |
| B6-A6 | B5-A5 | A4-B4 |
| A7-B7 | C5-D5 | C4-D4 |
| A8-C7 | A6-C6 | D5-A5 |
| C8-B8 | D6-B6 | B5-C5 |
| A9-C9 | A7-D7 | D6-E5 |
| C10-B9 | B7-C7 | A6-C6 |
| B10-A10 | A8-B8 | B6-E6 |
| | D8-C8 | B7-A7 |
| | C9-A9 | C7-E7 |
| | B9-D9 | C8-D7 |
| | D10-A10 | E8-A8 |
| | C10-B10 | B8-D8 |
| | | C9-B9 |
| | | D9-E9 |
| | | B10-A9 |
| | | A10-D10 |
| | | E10-C10 |

Les tableaux d'appariement sont valables à la fois pour les seniors et pour les juniors, à l'exception suivante : dans la formule 5 équipes, chez les juniors, les tables 5 et 14 deviennent respectivement D2-E2 et C6-A6.

- b) Chaque ligue remet au DT une liste de force de son(ses) équipe(s), par ordre d'Elo décroissant.*
- c) Chaque ligue peut présenter au maximum 2 équipes seniors de 10 joueurs, et 2 équipes juniors de 6 joueurs.*
- d) La F.E.F.B. octroie un prix aux deux premières équipes, tant seniors que juniors, dont le montant est fixé par le conseil d'administration.*
- e) La cadence de jeu est de 40 coups/2h + 1h QPF.*

5. Championnat de parties rapides

- a) Les championnats de parties rapides se jouent en un jour, selon une formule à déterminer de commun accord entre le D.T. et le cercle organisateur ; ils se jouent en 15 ou 20 minutes /pp/pj, avec un minimum de 9 rondes.*
- b) Le droit d'inscription est fixé par le cercle organisateur, qui veillera à distribuer la totalité desdits droits, augmentés du subside octroyé par la F.E.F.B. Le montant de ce subside est fixé par le conseil d'administration.*

c) La F.E.F.B. octroie un prix au vainqueur, dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

6. Sanctions

a) *Sanctions sportives.*

Le directeur des tournois peut appliquer des sanctions sportives, par exemple la modification des résultats, jusqu'à quarante-cinq jours après la fin de chaque compétition.

L'organisateur de tout tournoi ou compétition au nom ou pour compte de la F.E.F.B. est tenu d'adresser au directeur des tournois, dans les quinze jours de la fin du tournoi, un rapport circonstancié sur le déroulement de celui-ci.

Toute plainte ou réclamation concernant une compétition ou un tournoi doit être adressée au directeur des tournois dans les quinze jours après la fin du tournoi ou de la compétition.

b) *Sanctions administratives*

Tout cercle ou ligue qui, dans un tournoi officiel de la F.E.F.B., met en ligne un joueur non affilié sera redevable d'une amende dont le montant est fixé par anticipation par le Conseil d'Administration. En outre, le point de la partie du joueur en question sera attribué à son adversaire.

c) *Mesures disciplinaires*

Tout joueur qui abandonne un tournoi ou une compétition de la F.E.F.B. ou donne forfait général après avoir joué au moins une partie, pourra, sauf cas de force majeure, encourir un blâme ou une suspension des compétitions visées par le présent Règlement des tournois, dont la durée sera proposée par le directeur des tournois et fixée par le Conseil d'Administration.

Le joueur qui, participant à un tournoi ou à une compétition au nom ou pour compte de la F.E.F.B., ou représentant la F.E.F.B. à l'échelon national (voire international), donne forfait, pourra encourir un blâme ou une suspension des compétitions visées par le présent règlement des tournois, sauf cas de force majeure. La sanction sera prononcée par le conseil d'administration de la F.E.F.B. sur proposition du Directeur des tournois.

Le directeur des tournois peut refuser une inscription à un joueur qui a déjà subi la sanction prévue aux deux alinéas précédents.

d) *Ceci, sans préjudice des autres mesures disciplinaires qui sont du ressort du Conseil d'Administration de la F.E.F.B. dans les cas prévus au point 17 du Règlement d'ordre intérieur de la FEFB ».*

3. Rapports d'activités 2005 et directives pour 2006.

Une brochure est à disposition des membres et reprend les rapports exposés ainsi que les comptes de l'association.

- a. M. BIKADY, président, rappelle les trois axes de son action au sein de la F.E.F.B. :
- *qualité* : commission Elite (sans succès en 2005), soutien financier au Tournoi à normes de Charleroi, lobbying auprès de la F.R.B.E., relais entre l'Elite et le délégué F.I.D.E., stages de formation, formation des dirigeants de cercle ... ;
 - *quantité* : programmes de formation, actions de sensibilisation dans des écoles... ;
 - *communication* : site Internet, Forum, commission arbitrage ...

Il donne un aperçu des projets envisagés en 2006 (formations, presse, lobbying politique ...) tout en insistant sur l'investissement conséquent induit par sa fonction dans la gestion quotidienne de la Fédération.

Le Dr DOUHA souhaite que l'on se penche sur l'intérêt d'un bulletin tandis que M. TOMASI estime que certains arguments dont il se fait l'écho plaident en faveur d'une reconnaissance de la pratique du jeu d'échecs comme sport.

b. M. GROBELNY, secrétaire, commente brièvement son rapport (réunions du Conseil et des A.G. F.E.F.B. et F.R.B.E., dossiers disciplinaires, cours d'arbitrage, réunion Elite francophone, Formation des Dirigeants de cercle, statuts F.R.B.E., correspondances diverses et perspectives 2006).

Il apporte réponse à M. van MELSEN sur le nombre des nouveaux arbitres : 10 lauréats, 2 ajournés ; l'identité des lauréats, à disposition des membres de l'Assemblée, est également disponible sur le site Internet et le sera dans l'édition 2006 du *Vade Mecum*.

c. M. LOMBART, trésorier, présente son rapport :

Comptes annuels 2005

M. LOMBART commente le compte de résultats et le bilan. L'exercice s'est soldé par un bénéfice de quelque 6.000 €, lequel s'explique pour l'essentiel par la quasi absence de publication au cours de l'année 2006 (un seul *Pion f* sur l'année).

Le Conseil répond aux multiples questions soulevées par l'Assemblée, notamment relatives à la destination du poste « Autres Dotations » (M. STRUBBE), aux publications et à l'indemnité « secrétariat au classement » (M. RAUTA), aux cotisations, frais de déplacement AG et primes d'assurance (M. DEBEUS). M. DOUHA relève la faiblesse de l'indemnité « frais de déplacement » pour les administrateurs ; M. VANDERHELSTRAETE soumet un cas pratique de responsabilité à la question de l'assurance. M. VASSART suggère que l'on porte les comptes de la F.R.B.E. sur le site et soutient qu'ayant opté pour une comptabilité en partie double, la F.E.F.B. se doit d'appliquer les règles prévues pour les « grandes A.S.B.L. ».

Budgets 2006 et 2007

M. LOMBART commente les modifications que le Conseil propose d'apporter au budget 2006 adopté l'année précédente. Ces modifications sont reprises en caractère gras dans la brochure à disposition de l'Assemblée.

Réponse est apportée aux questions soulevées par l'Assemblée concernant les indemnités d'arbitrage.

M. BIKADY évoque le problème du Bulletin où seule la mouture papier est disponible, la version PDF téléchargeable n'ayant finalement pas vu le jour. Il regrette en outre l'absence de candidats sérieux. M. BREDA rétorque qu'il est lui-même candidat et M. DOUHA se déclare prêt à l'aider.

M. BRUGALI déplore qu'aucun poste budgétaire n'est ouvert pour l'encadrement des jeunes dans le cadre de compétitions internationales ; M. BIKADY répond qu'une telle politique serait intenable budgétairement ; il ne la souhaite pas pour des joueurs dont le niveau permet d'évoluer plus près de leurs bases et cela n'empêche nullement le Conseil de prendre ses responsabilités quand le besoin s'en fait sentir.

Les modifications aux budget 2006 telles que proposées par le Conseil sont adoptées par 43 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

De la même manière, le projet de budget 2007 présenté par le Conseil est adopté par 43 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

M. LOMBART complète son exposé par le commentaire de la documentation statistique également produite dans la brochure : évolution bilantaire, placements et affiliations.

d. Le rapport de la Direction des tournois révèle les principaux résultats enregistrés au terme des compétitions de l'année écoulée :

- *Interclubs 2005* : le titre de champion revient à la Tour Ans-Loncin (621) ;
- *Individuels 2005* : dans le tournoi Elite, F. WANTIEZ s'impose et dans l'Accession, les deux montants sont S. TANNEMAAT et F. PACOLET ;
- *Inter-ligues 2005* : la Ligue de Liège s'impose dans le tournoi seniors.
- Individuels de parties rapides 2005 : le vainqueur est C. GULBAS.

L'unique regret de M. PIRON est la faible participation au Championnat Individuel de parties rapides : 27 joueurs seulement.

Il termine son rapport en donnant communication du calendrier de compétitions arrêté pour 2007 :

- Interclubs : les 22/4, 29/4, 13/5 et 3/6/2007 ;
- Individuels : du 17/5 au 20/5 et du 26/5 au 28/5/2007 ;
- Parties rapides : le 2/9/2007 ;
- Inter-ligues : le 9/9/2007.

L'ensemble des candidatures pour les organisations 2007 sont attendues pour le 31 août 2006 au plus tard.

e. Bulletins

Vade Mecum

Après avoir fait état d'un certain nombre d'autres tâches (réforme des statuts de la FRBE, modifications réglementaires FEFB, soutien au secrétariat, contrôle fiscal ...), M. Jean-Christophe THIRY, secrétaire adjoint et responsable du *Vade Mecum*, évoque le succès rencontré par l'édition 2005 de celui-ci. Il annonce les modifications qui se retrouveront dans l'édition 2006 (statuts FRBE, nouvelles règles FIDE, actualisation des commentaires du Dr. DOUHA, loi du 3/7/2005 sur le droit des volontaires, classement FIDE) et salue l'aide technique de M. BREDA.

Il observe que d'importantes modifications vont être introduites par la FIDE aux règles d'appariement et aux systèmes de départage ; le Dr DOUHA se propose de collaborer à la mise à jour du *Vade Mecum* au regard de ces points.

Pion f

Ce point a déjà été abordé dans le cadre de la discussion relative aux budgets. Complémentairement, M. MAJEWSKI se porte candidat à la reprise du *Pion f*, avec la collaboration de MM. DOUHA, BREDA ...

f. M. ANDRE, délégué à la jeunesse, commente son rapport :

Formations

- Pour l'*Elite*, pas de formation spécifique en 2005 mais un soutien financier dans des formations suivies par MM. AKHAYAN, GEUQUET et VAN MUYLDER ;
- Seule la *Ligue du Hainaut* a rentré un rapport de formation ;
- Les étapes 4 et 5 de la *Méthode « Stappen »* sont disponibles auprès de la F.E.F.B.

Compétitions

- *Circuit J.E.F. 2005* : 6 étapes en 2005, qui ont accueilli une participation légèrement en hausse ;
- Individuels F.E.F.B. 2005 : organisé pour la première fois en marge du tournoi seniors, la participation fut en net progrès, surtout chez les – 12ans ;
- *Inter-écoles 2005* : organisé à Leuze-en-Hainaut, il a réuni 9 équipes en primaires et 8 en secondaires ;
- *Championnat de Belgique 2005* : participation francophone très faible et aucun titre décroché, en partie dû au manque de préparation, selon M. ANDRE ;
- *Divers* : MM. COIBION et NOIROUX ont représenté nos couleurs à l'Open international pour jeunes d'Agneaux-Saint-Lô.

Projets 2006

M. ANDRE envisage une formation Elite préparatoire aux Championnats de Belgique et évoque l'Individuel 2006 à Charleroi ; il observe deux rondes prévues seulement pour le Circuit J.E.F. 2006, cite l'organisation de la finale Inter-écoles F.E.F.B. à l'école des

Marlaires de Gosselies le 22 avril et rappelle les prochains Championnats de Belgique 2006 pour lesquels M. DAL BORGO a été désigné comme accompagnateur.

g. M. HALLEUX, délégué à l'immatriculation et au classement, lit son rapport. Pour s'en tenir à ce qui concerne la F.E.F.B., M. HALLEUX rappelle les règles relatives aux mises en 0-0-0 (une liste de ces joueurs sera publiée sur le site pour le 31/12), donne un aperçu du nombre des affiliés F.E.F.B. et, à titre comparatif, des autres Fédérations culturelles ; au niveau du classement, il évoque la nécessité d'utiliser les fichiers de la version 4 de Pair Two (si celui-ci est utilisé), le nouveau programme de calcul de l'Elo (*CalcElo*) ainsi que le nouveau logo adopté par la F.E.F.B.

5. M. DETHIER donne lecture du rapport de **vérification des comptes**, en conclusion duquel il propose l'approbation des comptes 2005, pour autant que le caractère forfaitaire (solution qu'il préconise) ou à justifier des dépenses d'administration soit clairement affirmé par l'A.G. **A l'unanimité, l'Assemblée approuve les comptes 2005 ; il est confirmé que les montants budgétés de dépenses d'administration sont des montants forfaitaires, dont il ne doit être justifié qu'en cas de dépassement.**
Par vote séparé, elle accorde décharge aux administrateurs à l'unanimité.

6. En ce qui concerne la cotisation 2007, l'Assemblée décide à l'unanimité de la maintenir inchangée. Par ailleurs, l'Assemblée s'est déjà prononcée sur la modification du budget 2006 et sur l'adoption du budget 2007 ; elle n'y revient donc pas.

7. Les **mandats** de MM. Jean-marie PIRON et Fabrice GROBELNY sont venus à échéance. Tous deux sont candidats à un nouveau mandat. En outre, MM. Philippe MAJEWSKI et Renaud BARREAU ont posé leur candidature à un poste d'administrateur. Par ailleurs, M. LOMBART a manifesté son désir de se retirer du Conseil.

Au scrutin secret, MM. PIRON et MAJEWSKI recueillent 43 voix, M. BARREAU recueille 35 voix et M. GROBELNY recueille 42 voix ; les quatre candidats sont donc élus pour un mandat de trois ans.

A la pause, décrétée pour permettre le dépouillement du scrutin, MM. DEBEUS (619), CORDA (619), BRUGALI (621) et MAJEWSKI (501) quittent la séance. Le quorum des votes disponibles passe à 46.

A l'intervention de M. van MELSEN, l'Assemblée adresse ses félicitations et remerciements à M. LOMBART pour le travail accompli.

8. MM. Claude DETHIER et Paul STRUBBE sont désignés comme **vérificateurs des comptes** pour 2006.

9. L'Assemblée apporte une seule modification à la composition du **Comité sportif d'appel**. Suite à cette modification unique, sont membres du C.S.A. : MM. Luc VANDERHELSTRAETE (Bruxelles-Capitale – en lieu et place de M. van MELSEN), Christophe GOSSEYE (Hainaut), Claude DETHIER (Namur/Luxembourg), Christophe GILLAIN (Liège) et Marc ROGER (Brabant-Wallon).

10. Sont désignés comme **délégués** pour représenter la F.E.F.B. aux assemblées générales 2006 de la F.R.B.E. : Melle Laetitia HEUVELMANS (901) ainsi que MM. Pierre VAN de VELDE (951), Didier DEWINTER (959), Philippe LOMBART (290), Jean-Christophe THIRY (601), Jean-Marie PIRON (290), Daniel HALLEUX (618), Raymond van MELSEN (229), Claude BIKADY (618), André BREDA (501), Philippe MAJEWSKI (514), Luc VANDERHELSTRAETE (272), Denis ACHEN (209) et Fabrice GROBELNY (501).

11. Plainte du Cercle de Liège par courrier du 3 février 2006

Après lecture du courrier adressé par le C.R.E.L.E.L., le Président retrace les rétroactes de l'affaire ; il constate que les questions appellent des réponses au niveau national mais observe qu'un cercle doit passer par sa Fédération culturelle pour soulever des questions à l'Assemblée générale de la F.R.B.E. sur ces problèmes. Il souhaite que la présente Assemblée se prononce de manière claire à ce sujet.

M. THIRY ajoute que la sanction a été cassée par le Comité sportif ; selon lui, les mandataires F.E.F.B. au Comité central de la F.R.B.E. ont manqué de diligence en prenant une sanction le lendemain des faits car ce bref laps de temps ne permet pas à l'intéressé de se défendre utilement.

Melle Laetitia HEUVELMANS remplace M. Nicolas BRUGALI en qualité de scrutateur auprès de M. Claude DETHIER.

Le Président soumet au vote la question suivante : « *Souhaitez-vous que ce courrier soit soumis à l'Assemblée générale prochaine de la F.R.B.E. ?* ».

Par 31 voix pour, 12 contre et 3 abstentions, l'Assemblée décide de saisir l'A.G. de la F.R.B.E. des questions posées.

La séance est levée à 18h05.

Claude BIKADY
président

Fabrice GROBELNY
secrétaire